L'ABEILLE.

IMPRIMÉ PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI, 11 NOVEMBRE 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 11 Novembre.

S. Ex. A. Beauvais et sa dame, sont arrivés en ville, hier matin, à bord du Florida.

Nous avons reçu hier une communication signée EUGENIO AVIRANETA, en réponse aux articles publiés dans cette ville sur les événemens arrivés dernièrement à Tampico. L'impartialité que nous professons nous oblige à la publier: elle paraîtra incessamment.

INDEMNITE'S DE ST DOMINGUE.

Mr. Moreau Lislet prévient les anciens colons de St. Domingue, qui ont chargé Mr. de La Grange, avocat à Paris, de leurs réclamations en indemnité, qu'il a reçu de lui une lettre en date du 31 Août dernier, dont il extrait les passages suivans, qui peuvent les intéresser.

"La commission (pour l'indemnité) a étendu le cercle de ses opérations. Elle s'occupe maintenant des paroisses suivantes, savoir: Dans le Nord, quartier Morin, Dondon, Vallière, Petite Anse, Le Borgne, la Plaine du Nord, l'Acul, le Limbé et le Port Margot, 9 paroisses. Dans l'Ouest: St. Louis du Nord, Gros Morne, Port de Paix, Jean Rabel, l'Ile de la Tortue, Largnier; 7 paroisses. Dans le Sud: St. Louis du Sud, Jacquemel, Torbeck, Aquin, Port Salut et l'Anse à Veau, 6 paroisses—en tout 21 paroisses qui sont en liquidation. Cette indication vous servira de mesure pour les espérances à donner à vos divers clients. Ceux qui sont compris dans les paroisses que je viens de nommer, peuvent espérer d'être prochainement liquidés; tous les autres doivent se résigner à la patience. Ce système de langueur changera, sans doute, si le nouveau traité avec Haïti se réalise. Les chambres ont terminé leur session sans s'occuper de nous. Nos amis ont pensé que la circonstance n'était pas favorable. Il faudra bien que l'on s'en occupe à la prochaine session, si le nouveau traité est conclu. En attendant, pour vous fixer sur la question de la responsabilité du gouvernement français, vous recevrez avec la présente, la consultation que j'ai délibérée avec mes confrères Hennequin, Dupin jeune et Dalloz, &c."

(*Courrier de la Louisiane.*)

La malle du Nord, arrivée hier matin, nous a apporté des journaux de New York dont les dates vont jusqu'au 20 Octobre; le *New York American* contient des nouvelles de Paris du 20 Septembre; quoique de deux jours plus recentes que celles qui nous sont parvenues directement par la *Pearl*, elles ne nous apprennent rien d'important, soit sur les affaires intérieures de la France, soit sur les événemens de la guerre de Russie. On trouvera plus bas les articles qui nous ont paru dignes de quelque attention.

Le gén. Lafayette est arrivé à Paris le 18 Septembre, de retour de son voyage dans les départemens.

Le bruit courait au Havre le 20, qu'un changement avait eu lieu dans le ministère français. Selon les *on dit*, de Polignac restait à la tête du ministère, mais l'amiral de Rigny avait accepté le portefeuille de la marine, le duc Decase celui de la guerre, M. de Vatismenil celui de [illegible], et M. de Belleyme reprenait la place de préfet de police. Ce sont, ajoutait-on, des concessions faites aux liberaux. Mais nous ne croyons pas à la création de ce ministère bâtard; ce n'est pas avec des demi-concessions que Charles X appaisera l'effervescence qu'il a provoquée. Le peuple français, *qui ne veut plus de révolution*, ne veut pas davantage aujourd'hui des mépris et des insolences de rois. Une jeune et nouvelle génération, éclairée, est revenue, à la fois, et du goût affreux des scènes sanglantes de 93, et de l'illusion des gloires de l'empire; elle ne respire que liberté, mais elle la veut pure et sans orages; elle a pesé ses droits à la balance de l'équité, et pour rien au monde elle n'y renoncera jamais; mais plus sage et plus réfléchie que ses pères, elle a appris qu'il n'est pas besoin d'échafauds pour être libre et pour résister à l'arbitraire. L'association des cinq départemens de la Bretagne en est une preuve: et cette confédération ne se dissoudra qu'à la nouvelle de la destitution complète du ministère Polignac.

La frégate des E. U. *la Constellation* est arrivée à Cowes (Angleterre) le 13 Septembre, après une traversée de 27 jours. Elle a débarqué dans ce port, M. McLane notre ambassadeur à Londres; et sous peu de jours elle devait repartir pour le Havre, où elle va déposer M. Rives, ambassadeur à Paris.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 12 *Septembre*.

Le *Star* de cette date, dit que le cabinet a décidé de déclarer la GUERRE à la Russie, et qu'il n'attend encore que pour sonder les intentions de l'Autriche et s'assurer de la coopération de la France. Le duc de Wellington, dit on, a eu des conférences avec les principaux capitalistes pour se procurer les moyens nécessaires.

AFFAIRES D'ORIENT.

(Extrait du Journal du Commerce de Paris, du 19 Septembre.)

Frontieres de la Servie, 5 *Sept.*

Des marchands grecs de Belgrade ont reçu des lettres qui annoncent que les Russes se sont emparés de Rodosto vers la fin d'Août, et qu'ils y ont trouvé des provisions et des munitions en abondance. Rodosto, le centre du commerce de la mer de Marmara, n'est qu'à peu de distance des vieux forts des Dardanelles d'Europe, où l'on se rend par une belle route le long de la côte.

Les mêmes lettres parlent d'une députation envoyée par le divan au général Diébitsch, pour lui demander, les négociations pour la paix étant commencées, de vouloir bien ne pas attaquer la capitale; l'approche seule de l'armée russe, ajoutait-on, pourrait occasionner une émeute populaire, qui exposerait Constantinople aux plus grandes calamités.—Le général Diébitsch a répondu aux envoyés, qu'il dépendait de la Porte de sauver la capitale et d'empêcher l'effusion du sang; que la déclaration de l'empereur au commencement de la campagne était claire, et connue de tout le monde; et que quand même des commissaires turcs seraient envoyés dans son camp pour traiter de la paix, les opérations n'en continueraient pas moins jusqu'à ce que leur objet soit rempli; enfin, qu'il ne remettrait son épée dans le fourreau que lorsque la Russie aurait obtenu satisfaction.

Un ukase de l'empereur Nicolas, du 22 Août, ordonne dans son empire (la Géorgie et la Bessarabie exceptées) une levée de 3 hommes sur 500. (Il est [illegible] probable que l'empereur [illegible] nouvelle composition de mi[illegible] quand il a ordonné cette le[illegible]

(Extrait de l'Allgemeine [illegible], du 5 Sept.)

Vienne, 31 *Août*.

Un courrier parti de Constantinople le 17, et arrivé ce matin à l'hôtel de la légation française, apporte la nouvelle que la Porte, après une première déclaration qui n'avait pas été jugée satisfaisante, a enfin signifié son adhésion au traité de Londres du 6 Juillet 1827, par une déclaration écrite et telle qu'elle remplit pleinement les vues des puissances médiatrices. Par une autre déclaration, la Porte fait connaître qu'elle est prête à envoyer des plénipotentiaires au quartier général du comte Diebitsch, pour traiter de la paix avec la Russie. (*Une lettre de Pera, du 16 Août*, annonce que les plénipotentiaires ont reçu l'ordre de partir, mais que les conditions qu'ils sont chargés de proposer au gén. russe sont telles, que l'on doit tout à fait désespérer de voir se réaliser l'objet de leur mission. En effet, pour première condition de la paix ils doivent demander l'évacuation entière du territoire ottoman.)

(*Extrait de la Gazette d'Augsburg.*)

Une lettre de Pera (Constantinople) annonce que le grand visir a reçu l'ordre de traiter avec le gén. Diébitsch, sur les bases de l'accommodement proposé au gouvernement turc par le gén. Muffling. En conséquence, le général Muffling se prépare à retourner à Malte.

FRANCE.

Paris, 12 *Septembre*.

Les habitans de l'un et de l'autre sexe, dans les cinq départemens de l'ancienne province de Bretagne, sous le ressort et la protection de la cour royale de Rennes, considérant qu'une poignée de brouillons politiques menace d'essayer, l'audacieux projet de renverser les bases des garanties constitutionnelles consacrées par la Charte, viennent de former une souscription qui servira à indemniser les souscripteurs des frais qui pourraient rester à leur charge par suite du refus d'acquitter les contributions publiques illegalement imposées.

Figaro.

Paris, 13 *Septembre*.

On nous écrit de Toulon en date du 7 Septembre:

"Les nouvelles apportées par les bâtimens qui arrivent du blocus d'Alger, ne contiennent rien de bien intéressant. Depuis l'insulte faite au vaisseau la *Provence*, les communications entre la division et Alger ont été interrompues. Le 6 août seulement, la corvette anglaise la *Pandore* sortit d'Alger avec pavillon blanc, et remit à M. Labretonnière une lettre du consul anglais, qui lui annonçait que le drogman du dey lui avait écrit pour lui annoncer que le dey était fâché de l'insulte qu'on avait faite au vaisseau la *Provence*, et qu'il avait fait décapiter les officiers qui commandaient les batteries. Mais cette lettre ne contenait aucune démarche directe du dey."

(*Journal de la Méditerranée.*)

—Les sérénades viennent d'être défendues à Dijon. On a craint, à ce qu'il paraît, l'accueil qu'on pourrait faire à M. Lafayette qui devait traverser cette ville; mais M. Lafayette a pris une autre route.

Paris, 12 *Septembre*.

La dernière manœuvre des cabinets de Vienne et de Saint James n'a pas eu plus d'effet sur le général Diebitsch que celle du grand visir et d'Hussein-Pacha: elle a été trop tardive.

C'est le 9 août que le nouveau ministère a été nommé; encore fallait il qu'on fût bien pressé de lui livrer les portefeuilles importans; car on ne s'est pas même assuré, avant d'en finir avec le dernier ministère, que quatre des nouveaux ministres accepteraient.

C'est le 20 au plus tôt que la nouvelle de ce chargement est parvenue à Saint-Pétersbourg. Ce jour là même le général Diebitsch prenait possession d'Andrinople. Les drapeaux de Selimno et les clés de la seconde grande ville de l'empire d'Othman ont pu se croiser sur la route de Saint Pétersbourg avec le *Jusqu'à vous* qu'adressait le czar à son lieutenant.

Vingt jours plus tôt, le général Diebitsch venait à peine, par une manœuvre hardie, de descendre du Kamacik dans le golfe de Bourgas; il s'était battu à Aïdos; la chaîne du Strandja était encore à franchir. Que trouverait-il dans ces nouveaux défilés, et quelles troupes, quelles populations l'attendaient encore dans les plaines de la Romélie? Le grand visir ne pourrait il pas laisser des forces suffisantes dans Schumla, et se rendre ensuite à Andrinople avec un gros de ses troupes, en dérobant sa marche au général Krassowski? Quel était de plus, le secours à Saint-Pétersbourg, après une foule de quelques instructions applicables aux différentes situations dans lesquelles pouvait se trouver le général Diebitsch, aurait pu le determiner peut-être à préparer là ses quartiers d'hiver, ou à négocier sans retard une paix honorable pour son souverain. Les Autrichiens, dans cette hypothèse, eussent encore pesé quelque chose dans la balance; autant que la Prusse, elle-même, voyant encore les succès de la Russie [illegible], est condamné à se tenir sur la réserve. Mais tout a changé de face en quelques jours.

Le général Diebitsch, continuant à s'emparer des passages [illegible] du Balkan, il voulait envelopper à la fois Bourgas, Andrinople et peut être les Dardanelles. Il se hâtait en même temps à cheval sur les trois routes d'Andrinople par Kazan, Eskistamboul et Aidos. Il établissait ses communications avec le général Krassowski. Il n'avait plus à craindre de ce côté le grand-visir, déjà resserré dans Schumla par le général Krassowski. Il conservait toutes les positions qui assuraient ses communications avec Bourgas et l'amiral Greigh, et sur sa gauche il faisait avancer celui-ci par mer vers Constantinople jusqu'à Vassiliko, dont il s'était rendu maître. Il taillait en pièces à l'autre extrémité de sa ligne d'opération Halil-Pacha, commandant le seul corps qui défendit encore la campagne [illegible] d'Andrinople. Il s'était enfin montré aux populations de la Romélie; il les avait trouvées partout disposées à se soumettre ou à l'aider. Le grand visir, enfermé dans Schumla, s'y considérait déjà sans doute comme prisonnier. Le général Diebitsch aurait triomphé dans Andrinople.

Dès le 10 juillet, le général Paskewitsch marchait sur Erzerum vers Scutari. Il avait déjà [illegible] près de 200 lieues devant lui avant d'y arriver; mais, si les Turcs d'Asie se battent pas mieux que ceux d'Europe, les deux généraux russes ont pu arriver à peu-près au même instant sur les bords du Bosphore.

Tel est donc maintenant l'état des choses connu, que si le grand visir, triomphant tout à coup du général Krassowski, n'est pas venu menacer à son tour Andrinople; si Mahmoud n'a pas été renversé par un soulèvement général contre les Russes; si quelque accident de la nature, tout aussi peu probable, n'a pas jeté le trouble ou la mort parmi les vainqueurs; si l'empereur Nicolas, enfin docile à la voix suppliante de lord Wellington et du prince de Metternich, n'a pas ordonné à ses troupes de tourner le dos aux minarets de Constantinople aussitôt qu'elles les auraient aperçus, on ne saurait douter qu'à l'heure qu'il est, les actions de grâces des lieutenans du czar ont déjà retenti sous les voûtes de Sainte Sophie.

Que l'Autriche ose bouger maintenant devant la Servie prête à se soulever; sous les yeux de la Pologne, convoitant Cracovie, et à laquelle on parle de charte, et sous la surveillance de la Prusse, que la Russie victorieuse est bien certaine de conserver pour amie! La France seule ne l'inquiète plus; et si, à la nouvelle du passage du Balkan, 15.000 Français se fussent trouvés en Morée, en ce moment qui va décider peut être du soulèvement général de la Grèce, qu'on juge du rôle qu'aurait pu jouer la France au dénouement de ce grand drame! Mais que demande donc encore cette France, quand on lui a donné pour ministres MM. de Bourmont et la Bourdonnaye.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expediés

Goel. Caroline, White, Rio Grande, Kohn & Bordier

Goel. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, Capitaine.

Arrivés.

Bateau à vapeur Florida, Laurent, Bayou Sarah, avec 395 balles coton à N. Cox; et à divers.

Goel. Elizabeth, Rolling, Attakapas, avec du coton.

Bateau Eliza, Rathbone, New London, avec des patates.

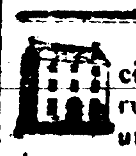

A LOUER—La Maison spacieuse située à l'encoignure des rues Conti et Chartres, propre à une maison de jeu, à tenir un pensionnat ou un hôtel, &c.

S'adresser au bureau de cette feuille.

11 novembre

Le soussigné reçoit par le navire *Pearl*, maintenant en déchargement, les articles suivans qu'il offre à vendre à des prix modérés.

Seringues choisies à Salet, avec boites en noyer et Camelin en platine.

Seringues à pompe patentées; un assortiment de boites en [illegible], et de flacons à [illegible].

Grain de Lyon, Acétate de Morphine.

Ether nitrique, acétique et muriatique.

Pilules de santé du Dr. Frank.

Rob antisyphilitique du Dr. Boiveau de Laffecteur.

Régénérateur de [illegible]

Sulfate de quinine. Pâte pectorale de Regnauld.

Briquets oxigénés de Fumade [illegible]

Bouts de sein en gomme élastique.

Canules do. [illegible]

Pèse-sels, et Sirop [illegible]

Turbith végétal.

Sirop de [illegible]

Racine de Ratanhia.

Do. de Salsepareille.

Jujube douce, [illegible], Pâtes et coupelles pour les dents [illegible], etc.

14 nov. FORESTIER.

SANGSUES DE CHOIX

Reçues par le Navire [illegible] de Nantes et [illegible] par Forestier, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 24 Octobre.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. T. BAUDUC.

Il sera vendu Jeudi 19, à 10 heures du matin, le [illegible] de Magasin [illegible], situé sur la Levée, vis-à-vis la Pompe à feu No. 129.

Conditions au moment de la vente. 11 nov

PAR GEO. WM. BOYD & CO.

JEUDI prochain 12 du courant, il sera vendu à l'encan, [illegible] Chartres, [illegible] 6 do. jambons; 20 do. porc; 10 do. [illegible] qualité; 3 do. [illegible] (qui a fait un voyage;) 6 do. [illegible] 12 do. beurre, [illegible] 20 do. [illegible]; 8 do. fromage. 10 nov

AVIS—La vente des 600 têtes de Chevaux, Mulets [illegible] leur [illegible] par un imprévu.

9 nov. E. A. GUILLOTTE.

PAR E. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu, à l'encan, [illegible] le 17 du courant, [illegible] l'habitation de l'encanteur [illegible] au faubourg Lacourse, [illegible] SIX CENTS têtes de Chevaux, Mulets et Juments arrivant de Rio Grande. Conditions: au dessus de $100 comptant [illegible] payable dans Avril prochain, en billets [illegible] à satisfaction et domicile en ville.

La vente commencera à 9 heures précises.

Le règlement de la vente devra se faire [illegible] les [illegible] suivants, au bureau de l'encanteur, rue St. Louis, chez M. Duchesnay [illegible].

9 nov.

AVIS—Toutes personnes [illegible] à la succession de feue Marguerite [illegible], veuve Le Jilleur, sont [illegible] tuteur, curateur, et [illegible] réclamations [illegible] en faire le réglement.

11 nov. S. MEILLEUR.

ACADEMIE DE LA FOURCHE.
DONALDSONVILLE.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public que s'étant démis de leurs places respectives dans le Collège de la Louisiane, ils ont conjointement ouvert une Académie à Donaldsonville.

Leur système d'éducation comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, l'Ecriture simple et ornée, l'Arithmétique dans ses diverses branches, la Tenue des Livres, l'Arpentage, le Tracé des Cartes, la Navigation, la Geographie, et l'usage des Globes, l'Histoire Naturelle, l'Astronomie, la Chimie, l'Algèbre, les [illegible], la Trigonométrie, les [illegible] et les Belles Lettres.

La Religion Catholique [illegible] dont les élèves seront suivis dans la maison. Toutefois les élèves d'un autre culte pourront suivre la religion de leurs parens.

CONDITIONS:

Pension; blanchissage, instruction élémentaire dans toutes les langues modernes, par an,	$225
Les mêmes choses plus le français, l'anglais et l'espagnol,	250
Elèves des branches plus élevées, y compris les langues anciennes, les mathématiques, &c.	275

Les paiemens se feront par trimestres et chaque élève devra être pourvu d'un lit avec les accessoires.

Toutes les communications devront être adressées (franc de port) à l'un des soussignés, à Donaldsonville, Lafourche.

D. MURPHY.
J. A. [illegible]

10 nov—2

POUR LA HAVANE.

Le beau trois mâts espagnol DOS AMIGOS, cap. [illegible] ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à

JOSE [illegible]
rue Ste. Anne No. [illegible]

10 nov

CAZADORES DE ORLEANS.
ATTENTION!!!

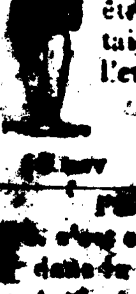

La Compagnie paraîtra les armes le Dimanche 15 du courant, à 8 heures précises du matin, pour être passée en revue par le capitaine. La réunion aura lieu à l'endroit accoutumé.

Par ordre.
RAPHAEL PERE[illegible]

[illegible] nov [illegible]

PERROQUET PERDU.

Il s'est envolé de chez le soussigné hier dans la matinée, un superbe Perroquet [illegible] (tête jaune.) Il a [illegible] vu de la rue St. Pierre vers la [illegible]. Celui qui [illegible] de le faire savoir [illegible] apprendre. [illegible] en Bourgogne. [illegible]

17 nov. rue St. Pierre [illegible]

JUST RECEIVED.

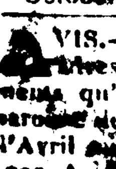

By the ship Helena, and for sale by subscribers, at their Store [illegible] street, between Main [illegible], an assortment of [illegible] ladies' and children's shoes, from the best of them manufacture.

October 8. A. BL[illegible]

AVIS.—Attendu que Joseph [illegible] s'est adressé à moi, demandant que les engagemens qu'il a souscrits [illegible] de la paroisse de St-Martin, le vingt-quatre du jour d'Avril [illegible] vingt-deux, conjointement avec A. Demallait et J. J. Rousseau, comme sécurité [illegible] le vingt-troisième jour de [illegible] conjointement avec J. J. Rousseau, comme [illegible], soient levés et annulés.

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déclarer par [illegible] Secrétaire d'Etat, et dans les vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits engagemens et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés.

Donné sous ma main et le sceau [illegible] à la Nouvelle-Orléans, le vingt-deuxième jour d'Octobre mil huit cent vingt-neuf et [illegible] de l'indépendance des Etats-Unis [illegible].

[illegible] Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
G. A. WAGGAMAN.
Secrétaire d'Etat. 24 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH THEODORE BAUDUC.

A midi à la bourse, Hewlett, il sera vendu le Mardi premier Decembre prochain les propriétés qui suivent

No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant encoignure aux rues Bacchus et Terpsichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacchus et 120 pieds à la rue Terpsichore toutes les façades des rues Bacchus et Terpsichore ainsi que les 30 pieds dans le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 2 Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; la façade et le fond du terrain sont entourés en planches, poteaux de pin en terre, le terrain est planté en orangers.

No. 3. Un terrain contigu aux Nos. 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, ce terrain est planté en orangers et entouré comme le No. 2.

No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bachus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en orangers et entouré comme le terrain No. 1.

No. 5. Un terrain situé au faubourg de la Course, contigu au terrain formant encoignure des rues Prytanée et Erato, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur. Il y a un puits sur le terrain, la façade, le fond et la profondeur de la ligne inférieure sont entourés en poteaux de pin grandis en pieux, ayant toute leur longueur hors de terre.

No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 120 de profondeur; ce terrain est entouré comme le No. 5.

No. 7. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie formant encoignure des rues Gravier et St. Jean, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de face à la rue St. Jean, lequel se trouve en partie entouré.

No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 9. Un terrain contigu aux Nos. 8 et 10, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 de profondeur; ce terrain est aussi en parti entouré.

No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, ce terrain est aussi en partie entouré.

No. 11. Un terrain situé au faubourg Marigny rue Casacalvo, près de la rue Royale, mesurant 48 pieds de face à la dite rue Casacalvo sur 80 pieds de profondeur; sur toute la façade il y a une bonne banquette briquetée, toute la façade du terrain est batie à l'exception d'un passage au coin, la maison sur la rue est divisée en 4 appartemens et une petite galerie sur le derrière; dans la cour il y a un puits briqueté; dans le fond il y a une batisse divisée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée.

Conditions, comptant.—Les actes de vente seront passés par Mr Théodore Seghers notaire public. 11 nov

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS.

Mercredi 11 Novembre, à 11 heures, à l'encan de J. Le Carpentier, 33 caisses blanc-de-baleine.

Mercredi 11 Novembre, à midi à la Bourse, par G. W. Boyd & Co. une esclave nommée Ann, de 19 ans, blanchisseuse, repasseuse, sobre et très industrieuse, acclimatée et garantie, avec ses deux enfans de 4 et 6 ans.—Conditions, à 6 mois. De plus, l'esclave Sarah, de 49 ans; mêmes conditions.

Jeudi 12 Novembre, à midi, au Café de la Bourse, par J. Le Carpentier, une Maison située au coin des rues des Remparts et du Quartier.—Conditions, 6 et 12 mois de crédit.

Jeudi 12 Novembre, à l'encan de Wm. Boyd et Co. un envoi de porcelaine et de verrerie.

Jeudi 12 Novembre, à l'encan, de Wm. Boyd et Co. riz, porc, jambon, rum, vinaigre, morue, vermicelle etc.

Vendredi 13 Novembre, à midi, à la Bourse, par J. Le Carpentier, une Maison briquetée entre cours, rue Bourgogne No. 268, entre St. Philippe et Dumaine.—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois.

Vendredi 13 Novembre, à 11 heures, par J. Le Carpentier, au coin des rues Bienville et Bourbon, une quantité de meubles, piano et ustensils de ménage.

Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac L. M'Coy, quinze Terrains au faubourg Lafayette.—Conditions, 4, 8 et 12 mois.

Mardi 17 Novembre, sur l'habitation de P. A. Guillotte, encanteur, faubourg Lacourse, 600 têtes de Chevaux, Juments et Mulets.

Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., les Terrains et édifices situés au coin des rues de la Raquette et de l'Union, faubourg Ste. Marie.—Conditions, à la vente.

Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, à midi, par ordre des Syndics de la faillite Hanbley, les Esclaves Grand-Jack, Petit Jack et Saturne.—Conditions, à 4 et 6 mois.

Samedi 21 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co., une Esclave nommée Harriet, âgée de 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans

Par le Shérif d'Orléans

Vendredi 13 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, à son bureau, 24 caisses chapeaux, 6 ditto et 3 ballots marchandises sèches.

Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les esclaves suivans: Phillip, de 25 ans; Anthony, de [illegible] 24, et Harrison, de 24.

Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'embouchure du Bayou St. Jean, désigné sur le plan des propriétés Milne, par le No. 7.

Lundi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la négresse [illegible] de 20 ans, et le nègre Jolie, de [illegible]

[illegible] Décembre, à une heure, à la Bourse, la négresse Fanchonette, de 17 ans, et la négresse [illegible], de 14 ans.

Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée [illegible], âgée de 22 ans.

Par le Marshal des Etats Unis.

[illegible] 20 Novembre, à 4 heures, à son Bureau, 25 paires de Pistolets, 6 Fusils à deux coups, un panier Fusils et autres.

Par le Register des Testamens.

Samedi 21 Novembre, à 11 heures, au domicile de feu [illegible], faubourg Ste. Marie, rue [illegible], le mobilier dépendant de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse.—Conditions comptant.

Samedi 21 Novembre, à 4 heures de l'après-midi, au chantier Séguin, de l'autre bord du fleuve, les bois de construction et autres objets mobiliers de cette succession.—Conditions, comptant.

Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la goëlette [illegible], [illegible] tonneaux, avec les agrès et apparaux.—Conditions, comptant.

Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fontaine: Caridad, négresse, de 20 ans, Pauline, de 30 [illegible].—Conditions, moitié comptant, et le reste à [illegible] mois.